



Document d'objectifs du réseau de zones humides de l'Albanais

(Document d'application)

Marais des Ires

(Commune d'Epersy et Mognard)

Décembre 2004

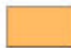



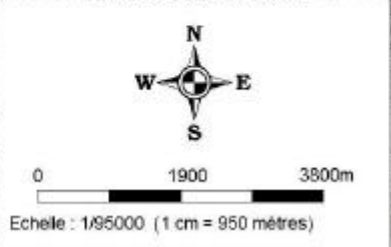
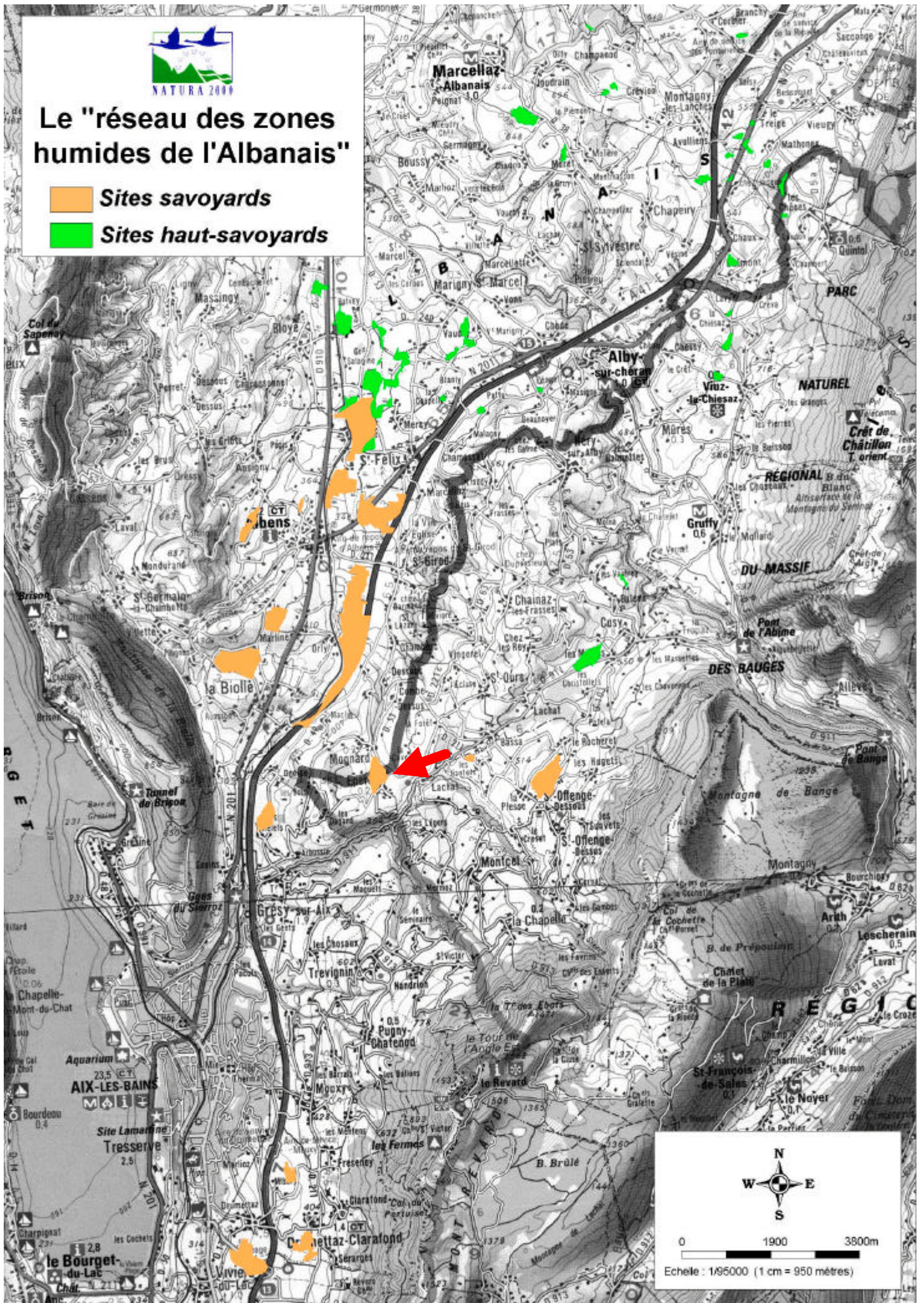
Sommaire

PRÉAMBULE	4
A. PRÉSENTATION DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT	4
A-1. INFORMATIONS GÉNÉRALES.....	5
A-1.1. Localisation, description sommaire.....	5
A-1.2. Statuts.....	5
A-1.3. Foncier.....	5
A-2. ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE	7
A-2.1. Hydrologie.....	7
A-2.2. Unités écologiques.....	7
A-2.3. Historique.....	7
A-2.4. Contexte socio-économique	8
B. EVALUATION DU PATRIMOINE ET DÉFINITION DES OBJECTIFS	10
B-1. VALEUR PATRIMONIALE	10
B-2. DÉFINITION DES OBJECTIFS	10
➔ Marais et milieux aquatiques.....	10
➔ Bassin versant	10
B-3. FACTEURS SUSCEPTIBLES D'INFLUENCER LA GESTION	11
B-3.1. Facteurs naturels.....	11
B-3.2. Facteurs socio-économiques.....	11
B-3.3. Contraintes techniques.....	11
B-3.4. Maîtrise foncière/ maîtrise d'usage.....	11
B-3.5. Périmètre Natura 2000	11
C. ACTIONS PROPOSÉES	13
C-1. PRINCIPES	13
C-2. DESCRIPTION	13
C-2.1 Gestion des habitats	13
C-2.2. Evaluation des opérations et suivi de la gestion.....	13
C-2.3. Valorisation et sensibilisation pédagogique	14
C-2.4. Démarches administratives	14
C-3. SYNTHÈSE ET PLANIFICATION DES OPÉRATIONS.....	14
C-4. EVALUATION FINANCIÈRE.....	15



Le "réseau des zones humides de l'Albanais"

-  Sites savoyards
-  Sites haut-savoyards



Préambule

Le document d'objectifs du réseau de zones humides de l'Albanais est composé de deux volumes. Le premier a pour but de donner une vision d'ensemble de ce réseau avec ses enjeux et problématiques de gestion. Le second rassemble les documents d'objectifs propres à chaque site et ayant pour vocation d'être l'outil d'appropriation et de validation locale de la démarche Natura 2000.

La présente version est le document d'objectifs appliqué au marais des Ires (Epersy et Mognard) et comporte trois grandes parties :

A- Présentation de la zone et de son environnement

Y figurent un certain nombre d'informations générales sur cette zone humide et son contexte environnant. Les informations relatives à certains paramètres communs à l'ensemble des sites (géologie, pédologie...) et déjà présentées dans le document d'objectifs, ne sont pas évoquées afin de limiter le volume de ce document.

B - Evaluation du patrimoine et définition des objectifs

Cette partie a dans un premier temps pour but de mettre en évidence les enjeux patrimoniaux qui guideront l'élaboration des objectifs de gestion du marais. Cette évaluation s'appuie sur l'analyse du statut réglementaire des habitats ou espèces Directives européenne "Habitat, faune, flore" et "Oiseaux", loi française du 10 juillet 1976 sur la "protection de la nature". Est également pris en compte l'éventuelle inscription des espèces aux "listes rouges" (régionale, française, européenne) qui bien que n'ayant pas de valeur réglementaire, traduisent bien le niveau de rareté et de menace qui pèse sur ces espèces.

Dans un second temps, sont abordés un certain nombre de contraintes ou d'éléments favorables entrant en interaction avec les objectifs de gestion. Les orientations et choix de gestion résulteront de la prise en considération de ces différents facteurs. Certains d'entre eux sont liés aux caractéristiques naturelles du marais. Elles engendrent parfois des contraintes techniques ou réglementaires incontournables qui devront être intégrées dès la conception des opérations. D'autres sont issus de la prise en compte des activités humaines se déroulant sur le site ou en périphérie. Rappelons qu'en tant que collecteur des eaux de leur bassin versant, les zones humides sont entièrement dépendantes des activités humaines qui s'y déroulent et de l'occupation du sol -favorable ou non - qui en résulte.

C - Actions proposées

Cette partie présente les actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de conservation et relèvent essentiellement de quatre catégories :

- Animation foncière et animation locale du projet
- Gestion des habitats et des espèces
- Suivi écologique du site
- Démarches administratives
- Chiffrage des opérations

A. Présentation du site et de son environnement

A-1. Informations générales

A-1.1. Localisation, description sommaire

Il appartient aux communes d'Epersy (deux tiers sud) et de Mognard (tiers nord) dont les chef lieux respectifs sont en contact avec les extrémités du marais. Cette zone humide de 9 ha se situe au fond d'un vallon dominé par une grande roselière très dense, ponctuée de buissons de saules et entourée dans ses parties hautes de bosquets de feuillus. Les milieux périphériques sont encore à vocation agricole.

A-1.2. Statuts

Document d'urbanisme

Les deux communes sont équipées d'un POS. Celui de Mognard datant de mars 1999 classe l'intégralité du marais en zone ND. Pour Epersy, le POS révisé en juillet 2001 classe également le marais en zone ND à l'exception de deux parcelles qui bien que n'étant plus exploitables en l'état, ont été maintenues dans leur vocation NC. L'extrémité sud du marais est en contact avec une zone UA. Remblayée en 2002, cette zone doit être utilisée à l'horizon 2005 pour la construction de logements sociaux.

Inscriptions aux inventaires, classements divers

- ZNIEFF de type 1
- Inscrit à l'inventaire des tourbières de la région Rhône-Alpes (2000)
- Réseau Natura 2000 "S10"
- Réserve communale de chasse

A-1.3. Foncier

Le site compte 56 parcelles.

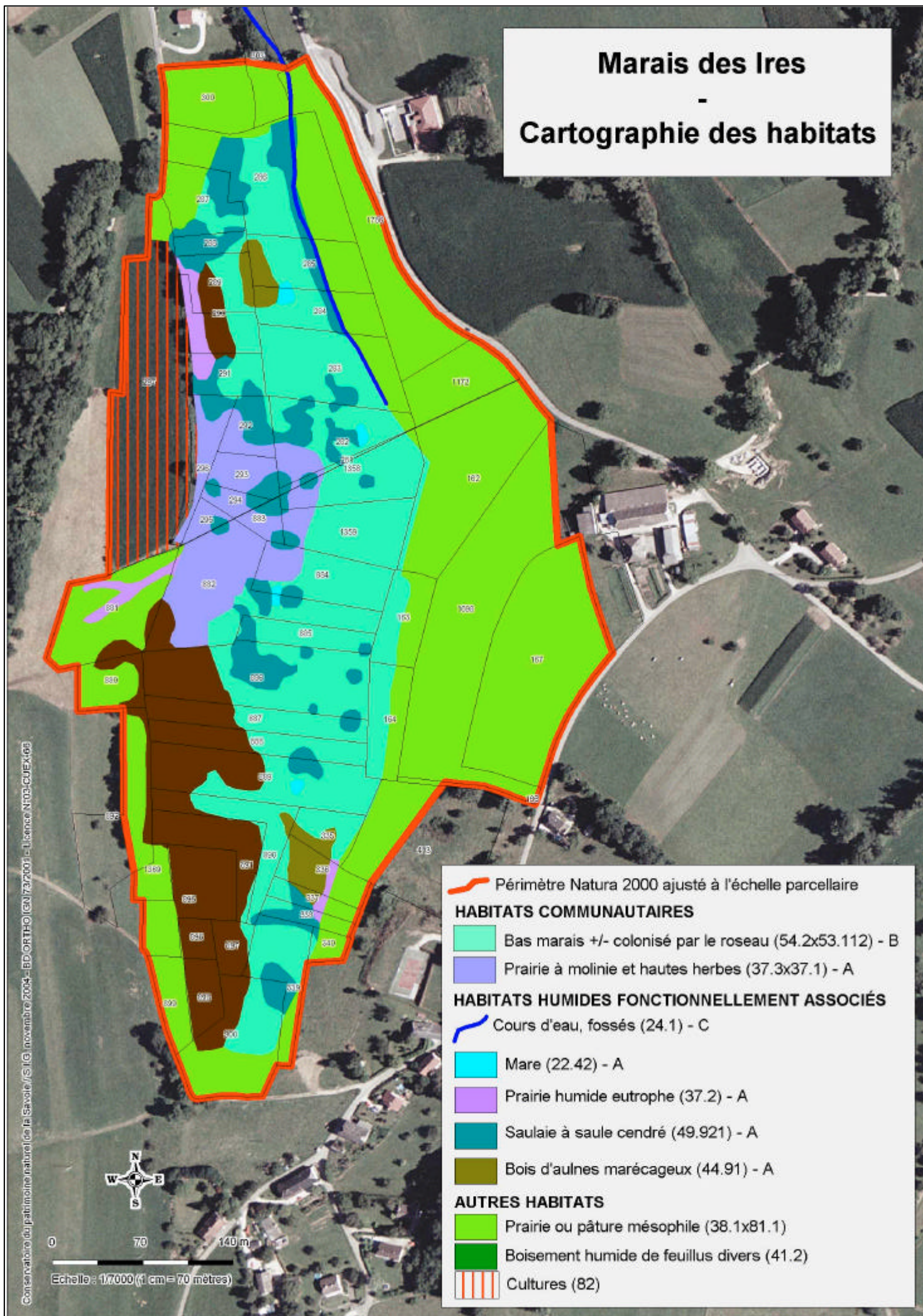
<u>Section A</u> : 162, 163, 164, 166, 167, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 300, 303, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 413, 880, 881, 882, 883, 884, 885, 886, 887, 888, 889, 890, 891, 892, 895, 896, 897, 898, 899, 900, 1172, 1358, 1359, 1369, 1698, 1786.
--

Le périmètre d'intervention foncière défini par le Conservatoire en 2000 (zone de marais actuellement non exploitée) comprend 38 parcelles dont 16 sur la commune de Mognard et 22 sur celle d'Epersy.









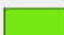


Ces parcelles appartiennent en intégralité à des propriétaires privés. Après animation foncière 5 parcelles représentant 1.36.63 ha ont été acquises en copropriété communes/Conservatoire et 21 parcelles représentant 4.30.01 ha ont fait l'objet d'une convention d'usage entre le Conservatoire et les propriétaires privés. La superficie d'intervention potentielle s'élève donc à l'issue de l'animation foncière (fin 2001) à 5.66.64 ha.

Marais des Ires

Cartographie des habitats



Conservatoire du patrimoine naturel (C.N.P.N.) Savoie / (S.I.G.) novembre 2004 - BD ORTHO (CN 73/2001) - Licence NTFR-CUEX/AGB

-  Périmètre Natura 2000 ajusté à l'échelle parcellaire
- HABITATS COMMUNAUTAIRES**
-  Bas marais +/- colonisé par le roseau (54.2x53.112) - B
-  Prairie à molinie et hautes herbes (37.3x37.1) - A
- HABITATS HUMIDES FONCTIONNELLEMENT ASSOCIÉS**
-  Cours d'eau, fossés (24.1) - C
-  Mare (22.42) - A
-  Prairie humide eutrophe (37.2) - A
-  Saulaie à saule cendré (49.921) - A
-  Bois d'aulnes marécageux (44.91) - A
- AUTRES HABITATS**
-  Prairie ou pâture mésophile (38.1x81.1)
-  Boisement humide de feuillus divers (41.2)
-  Cultures (82)



0 70 140 m

Echelle : 1/7000 (1 cm = 70 mètres)

A-2. Environnement et patrimoine

A-2.1. Hydrologie

Le marais des Ires est la source du "Nant de la Riselière". Ce ruisseau alimente le "Nant de Marterets" qui rejoint ensuite la rivière la "Deisse". Celle-ci se déverse dans le "Sierroz", deuxième principal affluent du lac du Bourget. Les eaux du marais proviennent principalement des ruissellements qui s'effectuent sur l'ensemble du bassin versant. A ces apports diffus s'ajoutent au sud-ouest ceux de plusieurs petites résurgences naturelles à l'origine de zones de suintements bourbeux principalement localisés le long de la lisière nord-ouest. A ce niveau parviennent également les eaux d'un petit ruisseau dont la partie terminale a été busée et mis en passage souterrain sur une centaine de mètres avant son arrivée dans le marais.

Le marais fait également l'objet d'apports par l'intermédiaire du réseau de collecte d'eaux pluviales dont 2 émissaires se déversent dans le ruisseau principal à l'extrémité aval du site. Les eaux parvenant au marais (par ruissellement diffus ou cours d'eau) s'infiltrant ensuite plus ou moins profondément selon la perméabilité et la porosité du sol.

Une proportion de cette eau de surface était autrefois captée par un fossé aujourd'hui comblé et qui rejoignait le ruisseau longeant la lisière du marais forestière au nord-est. Recalibré et rectifié, ce ruisseau ne présente qu'un débit en régime moyen de quelques litres par seconde à l'étiage. A l'extrémité aval du marais a été implanté dans les années 70 un puits de captage destiné à alimenter une fruitière. L'exploitation de ce captage a aujourd'hui cessé.

Qualité physico-chimique de l'eau

Deux émissaires d'eaux usées parviennent au marais par le versant Est. Au sud-est, il s'agit d'un bâtiment qui évacue des eaux ménagères chargées en détergents. Au nord-est, les eaux blanches de la ferme du hameau des Ires sont également rejetées sans traitement dans le fossé à l'aval du marais. Le volume rejeté et sa fréquence dépassent largement la capacité d'auto-épuration du cours d'eau qui se retrouve quasiment stérilisé sur plusieurs dizaines de mètres à l'aval de ce rejet.

A-2.2. Unités écologiques

Sur la carte ci-contre figurent les principaux « habitats » présents sur le site ainsi que leur référence en nomenclature européenne et leur état actuel de conservation (A : bon, B : moyen, C : mauvais) lorsqu'il s'agit d'habitats humides.

A-2.3. Historique

- Jusqu'aux années 60 : fauche annuelle à la main, marais présentant un aspect de prairies humides ouvertes avec un fossé de drainage sur la bordure est du site.
- Années 80/90 : abandon définitif de la fauche, développement du roseau et des ligneux, comblement du drain, rectification et recalibrage du ruisseau longeant le site. Extinction de l'écrevisse à pied blanc, du courlis cendré et de la truite fario. Très forte régression des grenouilles "brunes" dont plusieurs milliers utilisaient autrefois le marais pour se reproduire.
- 2002 : première année de restauration (broyage) par le Conservatoire.
- 2003 : seconde année de restauration (broyage + fauche). La seconde fauche initialement prévue ayant été remplacée par un pâturage bovin (9 montbéliardes) mis en place avec un éleveur local à l'occasion de la sécheresse. Un chantier bénévole a également été réalisé (1^{er} août) afin d'effectuer des interventions sur des secteurs non mécanisables.

A-2.4. Contexte socio-économique

Bien que dépourvu de fonction économique, le marais possède toujours une forte valeur pour la population locale ; en témoigne la volonté des deux communes de s'investir dans le projet de restauration proposé par le Conservatoire.

La chasse reste la seule activité tirant encore partie du marais qui est classé en réserve de chasse (principalement pour le sanglier) par les ACCA de chaque commune.

Etant donné le niveau de pollution du cours d'eau (rejets d'eau blanches à l'aval du marais et rejets d'eaux ménagères en amont), la pêche ne se pratique plus sur le site ni sur le tronçon traversant le village de Mognard. Le traitement de ces rejets est actuellement en cours de réflexion dans le cadre du contrat de bassin versant du Lac du Bourget.

Le proche bassin versant du site (parcelles en contact direct avec la zone humide) est très majoritairement dédié à une vocation d'élevage avec une dominante de prairies (naturelles ou artificielles) exploitées en pâturage et/ou en fauche. Une seule parcelle jouxtant le site à l'ouest est tous les ans cultivée en maïs. Quatre exploitants possèdent des terrains à l'intérieur du périmètre Natura 2000 du site.

Les municipalités ont également souhaité que la restauration du site soit accompagnée d'une démarche de sensibilisation pédagogique, comprenant notamment la création d'un sentier pédagogique reliant les bourgs des deux villages et permettant aux enfants d'Epersy d'accéder à l'école sans emprunter la route.



↑ Le **carex à épis rapprochés** a également fortement re-colonisé des secteurs restaurés dans le quart sud du site, où il présente en outre de remarquables pieds en touradons.



↑ Inféodé à la prairie à molinie et ici butiné par le moro sphinx, l'**œillet superbe** présente également une population relictuelle au marais des Ires.



↑ Le **thélyptéris des marais** est l'espèce protégée la plus abondante du marais. Sa tolérance à l'ombre lui permet de se maintenir dans la roselière avec une densité importante au sud du marais.



↑ → La **rousserolle verderolle** et le **bruant des roseaux** sont deux passereaux spécifiquement liés aux roselières et aux buissons de saules.

← Une vingtaine de pieds d'**orchis des marais** sont réapparus en 2003 au sud du site dès la deuxième année de restauration



Les deux habitats « d'intérêt communautaire » du marais des Ires.

Ci-dessus : la « **prairie à molinie et à reine des prés** » n'occupe qu'une faible superficie du site et ne se localise que sur les terrains en pente à fort battement de la nappe au centre-ouest du site.

Ci-contre : le « **bas marais** » est localisé sur les secteurs les plus humides. A l'exception des zones en restauration, il est fortement colonisé par le roseau.

B. Evaluation du patrimoine et définition des objectifs

B-1. Valeur patrimoniale (cf. tableau ci-dessous)

Malgré une phase d'abandon prolongée, le site possède encore une valeur floristique importante liée à la présence de plusieurs espèces protégées et de deux habitats d'intérêt communautaire. L'intérêt faunistique reste également élevé en raison de la présence de plusieurs oiseaux et mammifères inféodés aux roselières. L'intérêt du ruisseau est aujourd'hui inexistant étant donné les rejets qui stérilisent actuellement toute vie dans les premières centaines de mètres de ce cours d'eau. La restauration entreprise depuis deux ans a en outre, rapidement démontré la forte valeur floristique potentielle de certains secteurs de prairies humides.

Enjeux	Situation
→ Groupements végétaux visés par la Directive Habitats	
Bas marais alcalin	Bien représenté mais souvent fortement dégradé par la densité de roseau. La reprise de la fauche a cependant rapidement amélioré leur situation.
Prairie à molinie et à reine des prés	Peu représentée mais dans un état de conservation satisfaisant.
→ Groupements végétaux menacés en plaine au niveau départemental	
Magnocariçaie	Idem bas marais.
→ Flore protégée au niveau régional	
Théliptéris des marais	Présent au nord du site sur des secteurs de roselières très fermées.
Séneçon des marais	Un seul pied observé en 2000.
Carex à épis rapprochés	Présent sur quelques stations au sud du site. Il a fortement progressé suite aux premiers travaux de restauration.
Oeillet superbe	Présent sur une seule stations dans la prairie à molinie.
Orchis des marais	Réapparition de plusieurs dizaines de pieds en 2003 au sud du site suite aux travaux de restauration.
→ Vertébrés	
Rat des moissons Rousserolle verderolle Bruant des roseaux Râle d'eau	Situation actuelle favorable en raison de la superficie de roselières.
→ Insectes rares ou menacés dans le département	
Cordulégastre annelé	Présence de cette libellule au niveau des ruisselets et sources ombragés

B-2. Définition des objectifs

→ Marais et milieux aquatiques

- Restaurer les prairies humides tout en maintenant une proportion importante de roselières et de saulaies.
- Supprimer les 2 rejets d'eaux usées

→ Bassin versant

- Maintenir sa vocation agricole et maîtriser rigoureusement son urbanisation.
- Restaurer ou maintenir les pratiques agricoles compatibles avec les exigences de la zone humide.

B-3. Facteurs susceptibles d'influencer la gestion

B-3.1. Facteurs naturels

Sur la majorité du site, la forte densité actuelle du roseau et sa vigueur imposeront une période assez longue de fauche de restauration avant que des cortèges floristiques et faunistiques diversifiés ne réapparaissent. Le marais offre toutefois actuellement des conditions très favorables pour certaines espèces patrimoniales (rousserolle verderolle, bruant des roseaux, rat des moissons) pour lesquelles les roselières denses correspondent à l'habitat de prédilection. La préservation de ces espèces nécessitera le maintien d'une proportion significative de roselières et de formations arbustives qui ne feront l'objet d'intervention que lorsque la densité des ligneux sera jugée incompatible avec les exigences des espèces.

B-3.2. Facteurs socio-économiques

Activités agricoles

Les activités agricoles périphériques sont plus ou moins directement impliquées dans le devenir de cette zone humide. L'élevage est concerné au premier plan puisque le maintien des prairies sur le proche bassin versant du site ainsi que le traitement du rejet d'effluent de la ferme du hameau des Ires sont des objectifs conditionnant la viabilité à long terme de cette zone humide.

Chasse

Les deux ACCA souhaitaient qu'un quart du site soit conservé en zone refuge pour le sanglier. Cet objectif est pleinement respecté puisque compte tenu des résultats de l'animation foncière, ce sont près des deux tiers du site qui ne font l'objet d'aucune intervention.

Valorisation pédagogique

Les municipalités et le CPNS ont conjointement jugé qu'un sentier de découverte pénétrant à l'intérieur du site était inadapté, compte tenu des coûts induits par ce type d'équipement ainsi que des risques liés à l'accroissement de la fréquentation du site (sécurité des personnes, dérangement des espèces et des activités d'élevage).

Urbanisation

A proximité immédiate du marais, elle se limitera dans les PLU actuels à la construction des logements sociaux au sud est. L'impact de ces constructions sur le marais sera *a priori* réduit si les précautions sont prises en particulier au niveau de leur assainissement.

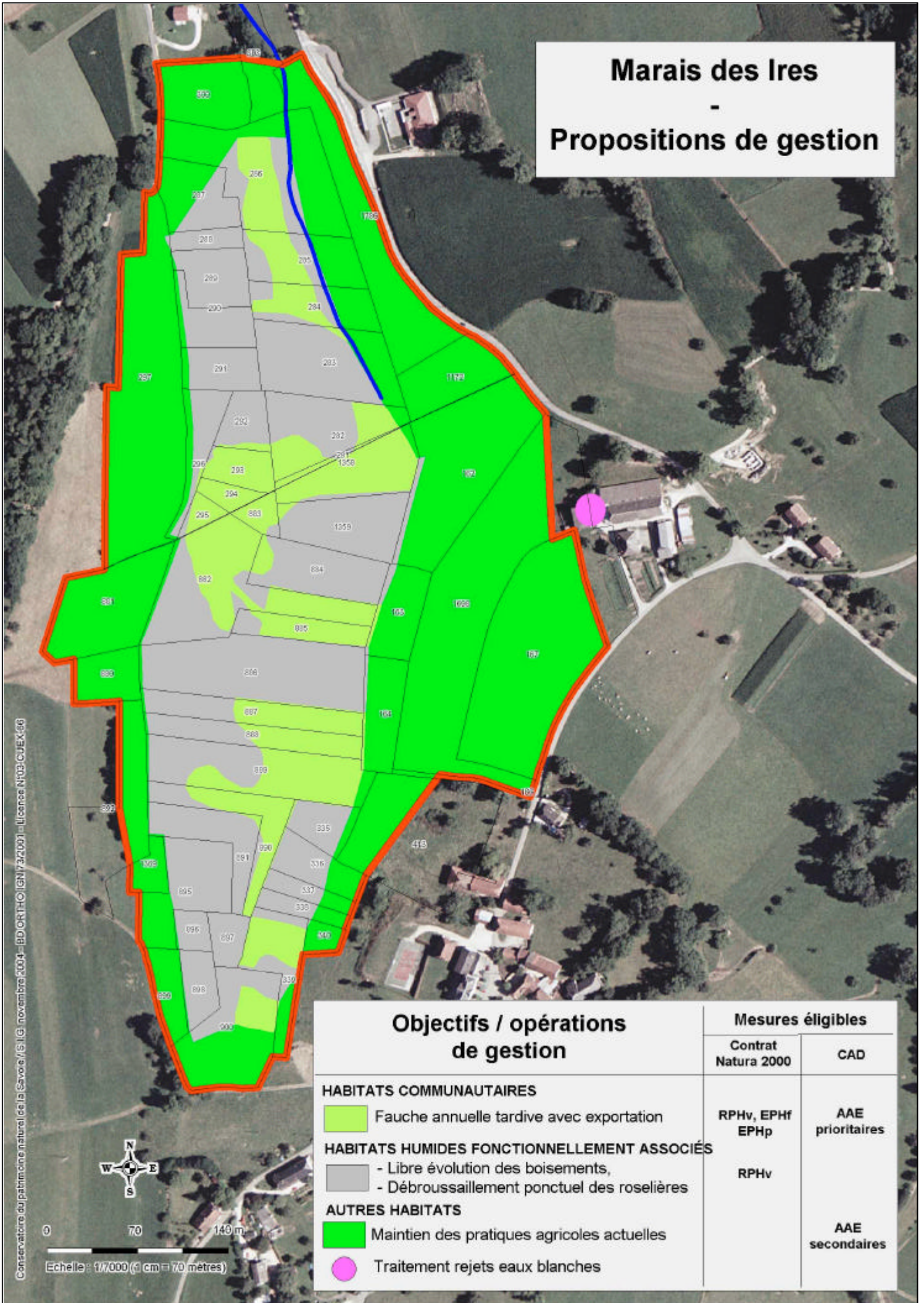
B-3.3. Contraintes techniques

La majeure partie des sols du marais présente une très faible portance qui rendra probablement impossible le ramassage de la blache fauchée avec le matériel actuellement à disposition. L'aménagement du fossé de drainage par curage et mise en place de seuil en vue de sa réactivation en période de travaux, ne peut prétendre à résoudre que partiellement le problème. L'effet de "ressuyage" n'agissant que sur une bande d'environ 5 mètres de part et d'autre du fossé, ce qui obligerait donc probablement à créer de nouveaux drains. Un nouveau matériel de bottelage plus portant devrait être opérationnel à partir de 2004.

B-3.4. Maîtrise foncière/ maîtrise d'usage

Onze parcelles non conventionnées ou acquises lors de l'animation foncière ne peuvent faire l'objet d'aucune action, ce qui limite pour l'instant à moins d'un quart, la superficie pouvant être restaurée.

Marais des Ires - Propositions de gestion



Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie / S.I.G. novembre 2004 - BD ORTHO (GN / 3200) - Licence N°03-CUEJ-06

Objectifs / opérations de gestion

HABITATS COMMUNAUTAIRES

Fauche annuelle tardive avec exportation

HABITATS HUMIDES FONCTIONNELLEMENT ASSOCIÉS

- Libre évolution des boisements,
- Débroussaillage ponctuel des roselières

AUTRES HABITATS

Maintien des pratiques agricoles actuelles

Traitement rejets eaux blanches

Mesures éligibles

Contrat
Natura 2000

CAD

RPHv, EPHf
EPHp

AAE
prioritaires

RPHv

AAE
secondaires



0 70 140 m

Echelle: 1/7000 (1 cm = 70 mètres)

C. Actions proposées

C-1. Principes

La mise en œuvre de ces actions reste subordonnée à la volonté des propriétaires et/ou gestionnaires des parcelles qui ont la possibilité de souscrire un contrat de gestion avec l'Etat. Ces contrats seront de deux types selon le statut de leur souscripteur :

- contrat « Natura 2000 » pour les propriétaires privés ou gestionnaires ne relevant pas du statut agricole. Les propriétaires privés ne pouvant eux-mêmes exécuter ces travaux, pourront en confier la charge à d'autres structures (CPNS, collectivités, ACCA, ...) susceptibles de les réaliser. Les cahiers des charges de ces contrats figurent à la fin de la partie générale du document d'objectifs.

- contrat d'agriculture durable (CAD) : Les exploitants ayant souscrit ce dispositif, auront la possibilité de choisir parmi les « actions agroenvironnementales (AAE) » sélectionnées par le groupe thématique agricole afin de conserver ou de mettre en œuvre des pratiques extensives sur les parcelles de marais ou de prairies et cultures périphériques. La liste de ces actions figure également à la fin de la partie générale du document d'objectifs.

C-2. Description

C-2.1 Gestion des habitats

Parcelles/secteurs concernés	Habitats	Opérations prévues
- Epersy : 295, 339, 882, 883, 885, 887, 888, 889, 900, 1358. - Mognard: 282, 284, 285, 286, 293, 295.	Phragmitaie, Cariçaie/jonçaie Prairie molinie	⇒ 2005/2006 : double fauche ⇒ 2006/2009 : fauche simple ⇒ Pâturage occasionnel avec troupeau d'un éleveur local.
Autres parcelles cultivées incluses dans le zonage	Prairies Cultures	⇒ Maintien des pratiques actuelles en privilégiant les surfaces en herbe. ⇒ si contractualisation CAD : choix parmi les mesures agro-environnementales annexées au DOCOB.
Hameau des Ires	Ruisseaux	⇒ Traitement du rejet : actions relevant du schéma directeur et de l'opération coordonnée du contrat de bassin versant.

C-2.2. Evaluation des opérations et suivi de la gestion

Parcelles concernées	Habitats	Opérations prévues
Parcelles restaurées et ruisseau	Prairies humides et milieux aquatiques	⇒ Suivi botanique/entomologique/vertébrés : 1/2 prospections annuelles de l'ensemble du site. ⇒ Actualisation de la cartographie des habitats et des usages

C-2.3. Valorisation et sensibilisation pédagogique

Secteurs concernés	Opérations prévues
Intégralité du site	⇒ 2004/2005 : conception d'un projet pédagogique conjointement entre l'école et une structure locale spécialisée dans l'animation nature. ⇒ Information et sensibilisation des usagers locaux : réunions de bilan annuel, chantier bénévole/sortie de découverte.

C-3. Synthèse et planification des opérations

GESTION DES HABITATS / QUALITE DES EAUX	2005	2006	2007	2008	2009
↪ Marais					
Fauche de restauration	x	x	x	x	x
Fauche d'entretien (pâturage si opportunité locale)					
Traitement du point de rejet agricole aval : <i>réalisé par le CISALB (opération coordonnée "25-90")</i>					
EVALUATION ET SUIVI DE LA GESTION	2005	2006	2007	2008	2009
Suivi botanique/entomofaune/vertébrés	x	x	x	x	x
Suivi odonates/ peuplement piscicole du ruisseau	<i>à initier après traitement des rejets</i>				
VALORISATION ET SENSIBILISATION PEDAGOGIQUE	2005	2006	2007	2008	2009
Projet et sentier pédagogique, chantier bénévole					
ANIMATION DU PLAN DE GESTION	2005	2006	2007	2008	2009
Animation locale	x	x	x	x	x
Veille foncière	x	x	x	x	x

C-4. Evaluation financière

NB : les chiffrages présentés ci-dessous visent à donner une première indication globale des montants nécessaires à la mise en œuvre du document d'objectifs sur une période de 6 ans. Ces chiffrages devront être annuellement révisés en fonction de nombreux paramètres (maîtrise foncière, charge de travail des gestionnaires, état de réalisation des travaux de l'année précédente...) qui détermineront la faisabilité de cette mise en oeuvre.

A - Gestion des habitats	
Restauration prairie humides	17 176,00 €
Entretien prairies humides	0,00 €
Restauration / entretien milieux aquatiques	0,00 €
Conception / Mise en œuvre / Suivi des travaux	6 900,00 €
Total A	24 076,00 €

B - Suivis scientifiques	
Total B	9 455,00 €

C - Valorisation pédagogique	
Total C	0,00 €

D - Mise en œuvre du DOCOB	
Volet foncier	6 100,00 €
Animation générale	6 100,00 €
Volet agricole	3 050,00 €
Total D	15 250,00 €

TOTAL / DOCOB	48 781,00 €
----------------------	--------------------